

Actualités sur la réglementation Etat-civil



CONTEXTE

La loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle comporte de nombreuses dispositions qui transfèrent aux communes de nouvelles compétences en matière d'état civil, notamment celles qui étaient jusque-là dévolues aux tribunaux d'instance. Certaines sont d'application immédiate et d'autres d'application différée.

Cette réunion permettra notamment d'aborder les points suivants :

- Quelles nouvelles mesures modernisent et simplifient l'état civil ?
- Comment gérer la procédure de changement de nom de famille pour motif légitime ; même question pour les demandes de changement de prénom ?
- L'officier d'état civil peut-il rectifier des erreurs commises dans les actes ?
- Faut-il transférer l'enregistrement des Pacs aux officiers d'état civil ?

Vous pourrez poser d'autres questions directement au cours de la réunion.

Date :

jeudi 14 septembre 2017

de 9 h 30 à 17 h 00

Durée

1 journée

Lieu

Le lieu vous sera communiqué dans les prochains jours.

Intervenant

Isabelle COURT

Directrice des Affaires administratives à la Mairie de Saint-Germain-en-Laye, et formatrice CNFPT.

Coût

30,00 € par participant
(déjeuner inclus)

Personnes concernées

Élus et collaborateurs des collectivités

PROGRAMME

Toute l'actualité 2017 en état civil (revue de l'ensemble des décrets et circulaires)

- Généralités : Registres / Actes
- Naissance et délai de déclaration
- Changement de nom et de prénom
- Lieu du mariage
- PACS
- Rectification administrative
- Décès et certificat médical

Coupon-réponse

Participera à la formation « Actualités sur la réglementation Etat-civil »
le jeudi 14 septembre 2017

Collectivité : _____

Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____

Attestation de présence : oui non

Sera accompagné (e) de :

Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____

Attestation de présence : oui non

Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____

Attestation de présence : oui non

Facturation :

Adresse de facturation : _____

Inscription obligatoire à retourner par courriel : contact@amf53.asso.fr